Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Passage à l'An 2000 : opération réussie

Quatre mois après l'échéance, le Conseil d'Etat dresse le bilan du passage à l'An 2000. L'ensemble des applications, y compris celles à niveau de risque élevé, fonctionnent correctement. Cette réussite est le fruit du travail de qualité réalisé au sein de l'administration et de l'excellente collaboration instaurée entre les informaticiens et les utilisateurs. Sur le plan financier, le projet aura finalement coûté 3 millions de moins que prévu.

La première étape de l'opération An 2000, inscrite dans le plan de stabilisation de l'informatique cantonale 1998-1999, visait à harmoniser l'ensemble des infrastructures techniques de l'informatique cantonale. C'est ainsi que l'ensemble des PC, puis des postes de travail ont été inventoriés et amenés à un standard minimum commun, tant sur le plan du matériel que des logiciels de base. Une politique d'harmonisation et de regroupement de serveurs a par ailleurs été amorcée.

Dans un deuxième temps, les applications informatiques ont été répertoriées selon leur niveau de risque face au cap de l'An 2000. Les plus critiques ont été testées et corrigées si nécessaire. Par ailleurs, dans plusieurs domaines, des migrations de progiciels vers des versions actuelles, voire de réfections complètes de systèmes, ont dû être effectuées. Les principales interventions ont touché le Service du personnel (salaires), l'Administration cantonale des impôts, la centrale des autorisations de construire, le Service pénitentiaire, la Bibliothèque cantonale ou encore la Police cantonale. A ce jour, toutes les applications informatiques fonctionnent correctement.

Le projet a mobilisé la majeure partie des ressources informatiques disponibles dans l'Administration cantonale durant toute l'année 1999, tant sur le plan financier que celui du personnel. Ainsi, c'est en renonçant à d'autres projets, repoussés dans le temps, qu'il a été possible de financer cette opération d'envergure tout en respectant la limite de 85 millions de francs du budget annuel de l'informatique vaudoise fixée par le Conseil d'Etat. Estimé à 18,3 millions de francs, le coût global du projet s'est finalement élevé à 15,3 millions, dégageant ainsi un solde positif de 3 millions.

Le Conseil d'Etat salue l'engagement et le professionnalisme des collaborateurs ayant travaillé dans cette opération. Le bilan est extrêmement positif : l'Administration vaudoise a passé le cap de l'An 2000 sans heurt et à un coût inférieur au budget prévu. La non-dépense de trois millions de francs ainsi réalisée reflète une conduite rigoureuse du projet.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 juin 2000

M. Charles Favre, Chef du Département des finances, 021/316.20.01 M. Claude Pasche, Chef de la DPSI, 021/316.25.57